

Oujda, le 05/03/2024

Avis

Suite à leur réussite au concours de résidanat, session 30 Janvier 2024 les médecins résidents, doivent se présenter le **Mardi 12 Mars 2024 à 9h** à la **Direction Générale du Centre Hospitalo- Universitaire Mohammed VI- Oujda, Division des Ressources Humaines et de Développement Continu**, munis des pièces citées ci-dessous .

Les pièces constituant le Dossier des résidents contractuels

- 6 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 6 Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 6 Copies légalisées du Diplôme de Doctorat ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1^{ère} année de Résidanat récupérer auprès de la FMPO ;
- 2 Attestations d'inscription à l'ordre des Médecins ;
- 1 Note d'affectation récupérer auprès de la FMPO
- 3 Engagements légalisés à Servir le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, à récupérer auprès de la Division des Ressources Humaines et Développement Continu ;
- 4 Photos d'identité ;
- 2 Casiers Judiciaires et 2 Fiches anthropométriques ;
- 2 chèques Barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiches de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ; qui doivent être remplies par les intéressés.

Les pièces constituant le Dossier des résidents bénévoles

- 4 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 4 copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 3 Photos d'identité ;
- 3 Copies légalisées du diplôme de Doctorat ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1^{ère} année de Résidanat récupérer auprès de la FMPO ;
- 1 Note d'affectation récupérer auprès de la FMPO
- 2 Casiers judiciaires et 2 fiches anthropométriques ;
- 2 Chèques barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiches de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ; qui doivent être remplies par les intéressés.

Les pièces constituant le Dossier des résidents fonctionnaires .

- 1 extrait d'acte de naissance (original) ne dépassant pas trois mois ;
- 3 copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 1 Photo d'identité ;
- 3 Copies légalisées du diplôme de Doctorat ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1^{ère} année de Résidanat récupérer auprès de la FMPO ;
- 1 Note d'affectation récupérer auprès de la FMPO
- 2 Casiers judiciaires et 2 fiches anthropométriques ;
- 1 Chèque barré et une attestation de RIB ;
- 2 Fiches de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ; qui doivent être remplies par les intéressés.
- 1 Copie de cessation de service.
- Reliquat de congé.

Il est a noté que tout dossier déposé hors délais à des répercussions sur sa régularisation. 

